

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

1

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2003

Procès-verbal de la séance ordinaire du Comité exécutif de la Commission scolaire Marie-Victorin, tenue le 25 février 2003 à 21 h, à la salle Flore laurentienne, située au siège social de la Commission scolaire Marie-Victorin, 13, rue Saint-Laurent Est à Longueuil.

**Commissaires :**

**Sont présents :**

Mesdames : Francine Chabot  
Lucie Désilets  
Suzanne Gagnon  
Nicole Leblanc  
Messieurs : Normand Héroux  
Michel Chamberland

Formant quorum sous la présidence de madame Lucie Désilets.

**Commissaire représentant les parents :**

Du primaire : Monsieur Sylvain Lévesque

**Sont également présents :**

Monsieur Serge Lefebvre, directeur général  
Monsieur Michel Simoncelli, directeur général adjoint  
Monsieur François Houde, secrétaire général

**Sont absents :**

Madame Sylvie Picard, commissaire représentant les parents du  
secondaire.  
Monsieur Yves Langevin

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La présidente, madame Lucie Désilets déclare la séance ouverte.

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

33-CE-2002-2003

**IL EST PROPOSÉ PAR** madame Francine Chabot que l'ordre du jour  
soit adopté tel que déposé.

**Adoptée unanimement**

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

2

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2003

**ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal :
  - 3.1. Exemption de lecture et adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 janvier 2003
4. Questions orales
5. Affaires de la Direction générale
6. Affaires du Secrétariat général
7. Affaires du Service des ressources éducatives
8. Affaires du Service des ressources humaines
9. Affaires du Service de l'organisation et du transport scolaires
10. Affaires du Service des ressources financières et de l'approvisionnement :
  - 10.1 Achat regroupé pour le programme « Réparation d'appareils électroniques audiovisuels »
11. Affaires du Service des ressources matérielles
12. Affaires du Service des technologies de l'information
13. Affaires du Service de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes
14. Autres points
15. Questions orales du public
16. Parole aux commissaires
17. Parole aux commissaires représentant les parents
18. Ajournement ou clôture de la séance

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 28 JANVIER 2003**

Reporté à la prochaine réunion.

**ACHAT REGROUPÉ POUR LE PROGRAMME « RÉPARATION D'APPAREILS ÉLECTRONIQUES AUDIOVIDÉOS »**

**CONSIDÉRANT** que le ministère de l'Éducation désigne certaines commissions scolaires pour implanter le nouveau programme « réparation d'appareils électroniques audiovisuels »;

**CONSIDÉRANT** qu'il est avantageux pour la Commission scolaire d'adhérer au regroupement d'achats;

34-CE-2002-2003

Initiales du  
président

Initiales du  
secrétaire

3

COMMISSION SCOLAIRE MARIE-VICTORIN  
COMITÉ EXÉCUTIF  
SÉANCE ORDINAIRE DU 25 FÉVRIER 2003

**CONSIDÉRANT** que la Fédération des commissions scolaires du Québec sera la gestionnaire de l'achat regroupé;

**CONSIDÉRANT** que le ministère de l'Éducation s'engage à fournir une contribution financière de 66 2/3% pour les achats relatifs à ce nouveau programme;

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Michel Chamberland :

**QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin mandate la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ) pour qu'elle procède en son nom à un appel d'offres regroupé provincial concernant l'achat d'articles en « réparation d'appareils électroniques audiovidéos », sauf pour les articles mentionnés au guide d'équipement envoyé au MÉQ pour lesquels elle procédera elle-même aux achats;

**QUE** le Service des ressources financières et de l'approvisionnement de la Commission scolaire Marie-Victorin est autorisé à procéder à cet achat regroupé dès la réception des documents nécessaires à l'émission des bons de commande;

**QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin s'engage à respecter le contrat cadre liant la FCSQ et le fournisseur retenu. En conséquence, elle ne peut décider d'opter pour un autre fournisseur ou de négocier des prix séparés pour elle-même;

**QUE** la Commission scolaire Marie-Victorin s'engage à supporter les coûts reliés à la gestion de l'appel d'offres du ou des contrats assumés par la FCSQ. Ce montant sera de 3% des achats convenus avant taxes lorsqu'elle émettra le ou les bordereaux de commande aux fournisseurs retenus.

**Adoptée unanimement**

**CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin.

\_\_\_\_\_  
Présidente

\_\_\_\_\_  
Secrétaire général